



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023**

date de convocation: 15 juin 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice: 18

présents : 13

votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,	
<b>Etaient présents</b>	Régis DAGRON, Maire, Christophe SIMON, Alain ARNULF, Esther DECANTE, Marie-France DIDIER, Jean Michel DOMENECH, adjoints, Jean-Pierre BORDERIEUX, Franck DELAPORTE, Catherine DUCASTEL, Hervé DUCAT, Christian MARI, Lucien SOKPOLI
<b>Absents excusés</b>	Jocelyne MARCHAND, Valérie EMPIS, Caroline GUIEBA, Nadia BECHIKHI, Emily THIBOT
<b>Pouvoirs</b>	Jocelyne MARCHAND à Régis DAGRON, Valérie EMPIS à Marie-France DIDIER, Nadia BECHIKHI à Jean-Pierre BORDERIEUX, Caroline GUIEBA à Christophe SIMON
<b>Secrétaire de séance</b>	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Thomas CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023/21 FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Sur présentation de Monsieur DUCAT, Conseiller Municipal Délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'examen par la Commission Scolaire,

**Considérant** qu'il convient de délibérer sur les tarifs des services et activités périscolaires avant la rentrée scolaire,

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

▪ **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

**RESTAURATION**

	<b>Prix</b>
<b>Repas</b>	4,90 €
<b>Dégressivité 2ème enfant -5 %</b>	4,65 €
<b>Dégressivité 3ème enfant et plus -10 %</b>	4,40 €
<b>Repas enfants extérieurs et adultes</b>	6.50 €
<b>Repas spéciaux P.A.I.</b>	1,05 €
<b>Repas hors délai</b>	6,30 €

<b>Repas Personnel Communal</b>	<b>2,70 €</b>
---------------------------------	---------------

## GARDERIE

	<b>Période</b>	<b>Prix</b>
<b>Maternelle</b>	Matin de 7h30 à 8h30	2,52 €
	Soir de 16h30 à 18h00	3,40 €
	Forfait matin + soir (18h00)	4,02 €
<b>Elémentaire</b>	Matin de 7h30 à 8h30	2,52 €
	Soir de 16h30 à 18h00	2,52 €
	Forfait matin + soir (18h00)	3,99 €
<b>Maternelle &amp; Elémentaire</b>	Soir de 18h00 à 18h30	1,27 €
<b>Service d'accueil exceptionnel</b>	La journée	4,12 €
	La ½ journée	2.06 €

NOTA : la dégressivité en fonction du nombre d'enfants s'applique sur l'ensemble des tarifs périscolaires (hors SMA).

*Pour extrait conforme,*  
**Pour le Maire empêché,**  
**Le 1<sup>er</sup> adjoint**



**Christophe SIMON**

*Certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication le  
et de sa réception en Préfecture  
le 26 juin 2023.....  
Pour Le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Christophe SIMON*